

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2020-231

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-054-2020****Objet : ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS - ADHESION**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Considérant le recrutement d'un archiviste et délégué à la protection des données depuis le 1^{er} avril 2020, en charge d'assurer la mise en œuvre d'une politique d'archivage des documents et données numériques de la collectivité intercommunale et des 33 communes du Territoire d'Albret Communauté,

Exposé des motifs :

Fondée en 1904, l'Association des archivistes français (AAF) regroupe aujourd'hui près de 1800 adhérents, professionnels des archives, exerçant dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Les buts qu'elle poursuit sont les suivants :

- La promotion de la profession : l'AAF défend les intérêts de la profession et promeut l'image et la visibilité du métier d'archiviste ; elle joue également un rôle actif dans les travaux de réflexion archivistique et réglementaires, en bonne intelligence avec le Service interministériel des Archives de France et les instances universitaires.
- L'édition de publications sur les archives, pour un large public professionnel : l'AAF publie un bulletin mensuel pour ses adhérents (Archivistes !), et une revue scientifique, la Gazette des archives, destinée à tous ceux qui s'intéressent, directement ou indirectement, aux archives et à la profession d'archiviste.
L'Association participe également à l'édition de nombreux ouvrages, pour un public de professionnels, mais aussi pour toute personne concernée par les archives. On peut ainsi citer Les archives, c'est simple ! Guide d'archivage à l'usage des administrations dans les départements (3^e édition, 2011).
- L'organisation de colloques et de journées d'études, à une échelle nationale ou régionale, ou par section professionnelle. Sont notamment organisées, à destination des archivistes départementaux, les Rencontres annuelles de la section des Archives départementales (RASAD).
- La formation continue des professionnels des archives. Animés par des professionnels du secteur, les stages du centre de formation de l'AAF, généralistes ou spécialisés, portent sur la théorie archivistique, la connaissance des institutions et les différentes techniques et actions mises en œuvre dans les services d'archives.

L'adhésion en tant que membre adhérent (ou personne morale) d'Albret Communauté permettra à l'agent archiviste, et, plus largement, à la collectivité :

- d'être en contact avec un réseau d'adhérents issus de divers environnements professionnels : services d'archives publiques (centrales, régionales, départementales, intercommunales et communales), services d'archives d'entreprises, sociétés de conseil en archivage ;

- de bénéficier d'une connexion privilégiée au site de l'association, pour accéder à l'espace adhérents riche d'outils, d'informations et de conseils pratiques et théoriques relatifs à la gestion scientifique et technique d'un service d'archives ;
- de participer gratuitement ou à des tarifs préférentiels aux divers colloques et manifestations professionnelles organisées par l'AAF (RASAD, Forum des archivistes à Troyes en 2016, etc.) ;
- de bénéficier de réductions sur le catalogue du centre de formation d'Archivistes Français Formation ;
- d'être informé de la vie de l'association et de l'actualité de la profession par le bulletin Archivistes !
- de contribuer à la réflexion de groupe de travail sur des sujets très variés et directement utiles à l'activité des archives départementales, et de bénéficier des outils ainsi produits ;
- de faire entendre sa voix dans le cadre des réformes en cours. L'AAF est une association professionnelle qui s'empare de toutes les questions relatives aux archives et aux archivistes. L'Association a pour objet l'étude des questions intéressant les archives et les archivistes ainsi que la promotion et la défense des intérêts de la profession par tous les moyens appro-priés.

L'Association se compose de membres actifs, de membres adhérents et de membres associés. Sont membres adhérents les personnes morales disposant d'une fonction archives ou dont l'objet concerne la gestion, le traitement, la conservation et la valorisation des archives publiques ou privées, ou le conseil dans ces domaines, et qui adhèrent aux objectifs de l'Association en versant une cotisation annuelle.

Une cotisation « membre adhérent » correspond au règlement d'une cotisation par un service, dont le montant pour l'année 2020, en catégorie 1 s'élève à 105 €.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'adhésion d'Albret Communauté à l'Association des Archivistes français en tant que membre adhérent en catégorie 1 ;

Article 2 : de procéder à l'adhésion au titre de l'année 2020, pour une cotisation de 105 € ;

Article 3 : de préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020.

Fait à NERAC le, **27 AVR. 2020**

Le Président,
Alain LORENZELLI

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.



En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire